

DIRECTIVES MÉDICALES ANTICIPÉES

AREQ Saguenay-Lac-St-Jean
Ginette Plamondon 11 octobre 2022



Une
FORCE
pour la
SOCIÉTÉ

Directives médicales anticipées (DMA)

Des constats :

- Un nouveau choix de soins de fin de vie
- Les directives médicales anticipées sont peu et mal connues
- Nécessité de mener des activités de sensibilisation et d'information sur les DMA auprès de nos membres

Objectif de la présentation

- Faire connaître les directives médicales anticipées

Les DMA c'est quoi?

- Un outil prévu à la Loi sur les soins de fin de vie
- Vise à indiquer à l'avance les soins médicaux acceptés ou refusés en cas d'inaptitude à consentir
- Document écrit: formulaire ou acte notarié
- Rédigé par une personne majeure et apte à consentir

Les DMA c'est quoi?

- Document aux dispositions contraignantes
- Assure le respect des volontés en cas d'inaptitude à consentir
- ATTENTION** : il n'est pas permis de demander l'aide médicale à mourir à l'avance par les DMA

Les DMA : pourquoi?

- Moyen d'assurer le respect de vos volontés en matière de soins en cas d'incapacité à consentir
- Obligation du médecin de respecter vos choix
- Le consentement d'une autre personne n'est pas requis
- Dégager les proches d'une décision difficile
- Éviter l'acharnement thérapeutique

Une personne est apte à consentir si elle...

- Comprend les renseignements qui lui sont transmis sur son état de santé
 - Nature de la maladie
 - Nature et but des soins
 - Risques et avantages associés au fait de consentir ou de refuser les soins
- Capable de décider de ce qui lui convient le mieux
- Communique sa volonté

Les DMA s'appliquent lors de...

- Situation de fin de vie :
Condition médicale grave et incurable en fin de vie
- Situation d'atteinte sévère et irréversible des fonctions cognitives :
 - ▶ État comateux irréversible
 - ▶ État végétatif permanent
- Autres situation d'atteinte sévère et irréversible des fonctions cognitives sans possibilité d'amélioration (cas de démence à un stade avancé ou Alzheimer)

Avec les DMA on peut refuser ou consentir à l'avance à...

Soins visés par les DMA :

- Réanimation cardio-respiratoire
- Ventilation assistée par un respirateur
- Dialyse
- Alimentation et hydratation forcées
- Alimentation et hydratation artificielles

Pour exprimer ses DMA il faut...

- ▶ Réfléchir à ses valeurs
- ▶ S'informer
- ▶ Obtenir le formulaire disponible sur le site de la RAMQ (clicSÉQUR)
- ▶ Appeler la RAMQ :
 - ❖ Québec 418 646-4636
 - ❖ Montréal 514 864-3411
 - ❖ Sans frais 1 800 561-9749
- ▶ Un notaire peut compléter les DMA pour vous

Pour exprimer ses DMA il faut...

- ▶ Compléter le formulaire
- ▶ Le faire signer par deux témoins majeurs
- ▶ Rendre accessible le formulaire complété
 - ▶ Transmettre à la RAMQ :
 - Dépôt dans le *Registre national des directives médicales anticipées*
- ▶ Un document de confirmation est envoyé par le MSSS
- ▶ Les DMA deviennent contraignantes pour tout le personnel médical

Pour exprimer ses DMA, il faut...

Rendre accessible le formulaire complété

- ▶ Transmettre à votre médecin :
 - Dépôt au dossier médical
- ▶ Proche :
 - Remettre à une personne proche ou l'aviser que vous avez complété les DMA et de l'endroit où elles se trouvent

Les directives médicales anticipées

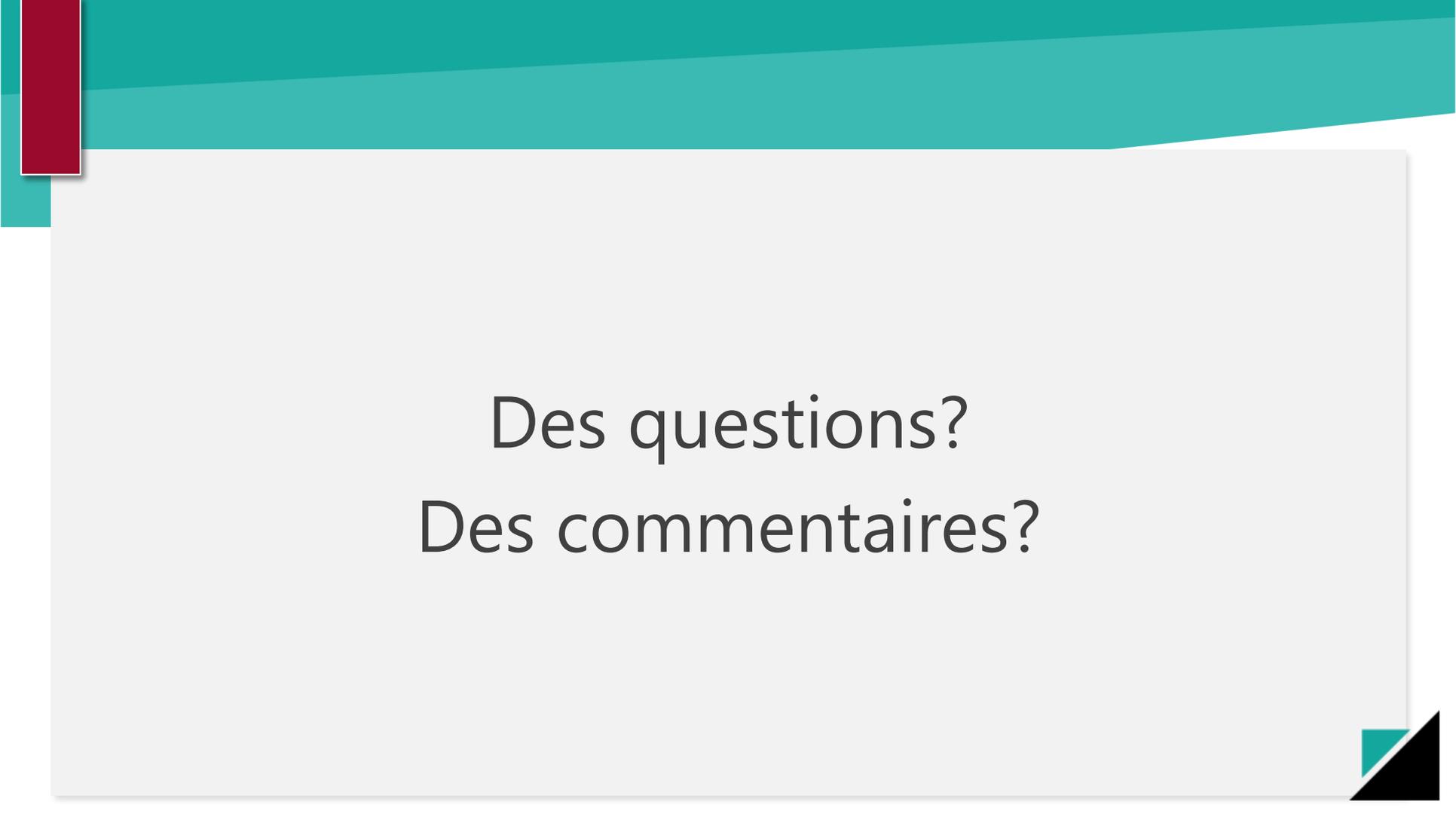
- ❑ Vos DMA sont valides aussi longtemps que vous le désirez
- ❑ Il n'est pas nécessaire de les mettre à jour
- ❑ Il est toujours possible de modifier ou révoquer vos DMA :
 - ▶ Remplir un nouveau formulaire et le faire parvenir à la RAMQ
 - ▶ Faire un nouvel acte notarié

Les DMA c'est donc...

- Un moyen de s'assurer que vos choix sont respectés par les médecins
- Un outil pour éviter que vos proches soient contraints de prendre des décisions en votre nom
- Un moyen de prolonger l'autonomie décisionnelle jusqu'à la fin de vos jours

DMA et aide médicale à mourir

- Un soin de fin de vie est exclu des DMA
- Il est impossible de demander l'aide médicale à mourir de façon anticipée
- Des tentatives ont été menées par des sénateurs au Parlement canadien
- Propositions non retenues par la Chambre des communes



Des questions?
Des commentaires?

Ce qui distingue le mandat de protection et les directives médicales anticipées

Mandat de protection	Directives médicales anticipées
Oblige à désigner un mandataire	Ne nécessite pas de mandataire
Décisions prises par le mandataire en respectant vos volontés	Les dispositions indiquées aux directives médicales anticipées ont un caractère contraignant
Homologation par la Cour et nécessite une expertise médicale et psychosociale	Aucune homologation nécessaire sauf en cas de contestation
Non déposé au dossier médical	Déposé au Registre national des directives médicales anticipées et accessible à tous les professionnels de la santé
Frais pour la rédaction et l'homologation	Aucun frais